



**"Le ou les médicaments :
juste, une affaire d'orthographe ?"
par le Docteur Omar BRIXI**

Un collègue et ami, fort compétent et respectueux, me reprend sans ménagement à chaque fois que ma langue fourche du côté « facile », me dit-il.

« Il n'y a pas un mais des médicaments ».

Des médicaments utiles, dont l'efficacité a fait ses preuves depuis des décennies.

Des médicaments plus ou moins chers ou vendus chèrement.

Mais aussi, des médicaments dangereux, plus ou moins toxiques. Et ce, au-delà des effets secondaires, rarement innocents, dans la plupart des cas.

Comme il y a des médicaments brevetés, brevetables ou tombés dans le domaine public.

Des médicaments génériques versus les médicaments d'origine ou princeps.

Il y a aussi des médicaments innovants... et ceux censés l'être.

Et des médicaments essentiels, en moins grand nombre mais aux effets éprouvés.

La liste des adjectifs est certainement encore plus longue.

Notez que nous ne prenons pas le risque de citer des exemples. Ce n'est pourtant ni leur célébrité - positive ou à scandales - qui nous échappe, ni l'envie qui nous manque. Mais en pareil « marais », la prudence est de mise.

tout comme revenir sur le débat presque public et les initiatives de pétitions et de réunions suite aux prix exorbitants du fameux Sofosvibir[2] ou de certains anticancéreux[3].

A lire, écouter, se documenter, on se doit, en effet, de savoir user des mots. Il est vrai qu'il n'y a pas un médicament, mais des médicaments et que le singulier peut ou vise à masquer les nécessaires différenciations et du coup à dédouaner les usages et abus commerciaux de biens destinés à soigner ou à prévenir, avant tout.

Mais que mon ami me pardonne, ma langue va encore « fourcher » mais cette fois, de manière délibérée, si l'on peut dire ainsi.

Je persiste à penser que s'il y a effectivement des médicaments, des plus utiles aux plus futiles, des moins dangereux aux plus toxiques, il y a aussi LE MEDICAMENT.

Du moins dans sa construction mentale, sociale et historique de la potion magique qui sauve des vies, soulage des souffrances et nous prémunit contre le pire !

Ignorer ou sous-estimer cette représentation, et sa place dans la tête et les vécus de chacun de nous, c'est ne pas prendre en compte les « boîtes noires » qui nous habitent et par certains aspects, nous gouvernent. C'est ne pas comprendre les résistances et désespérances face à la complexité de cette différenciation et les difficultés de choix raisonnés, en territoires irrationnels.

Ce que les plus malins et les plus voraces ont su occuper, et façonner à coup de pub et de médias et de dividendes souvent à deux chiffres.

[1] Confère site <http://surmedicalisation.fr> : Rencontre du 14 octobre 2016 sur « Le prix, le coût et la valeur des médicaments

Les plus curieux et plus vaillants peuvent naviguer dans »

un des sites qui a récemment traité la question des prix, de l'usage et de l'innovation^[1],

[2] Utilisé dans le traitement de l'hépatite virale chronique C

[3] Confère prises de positions de la LCC <https://www.ligue-cancer.net>



Le vaccin contre la grippe saisonnière

D'octobre à mars, la grippe saisonnière est très présente. On note que chaque hiver, 2 à 8 millions de personnes sont contaminées par ce virus très contagieux.

Cette maladie peut être grave chez les personnes fragiles, comme les seniors, les femmes enceintes, les nourrissons, etc. De nombreuses complications peuvent apparaître lorsqu'on est touché par la grippe telles que les infections pulmonaires ou pneumonie, ou l'aggravation d'une maladie chronique.

C'est pourquoi il est important de se faire vacciner afin de se protéger soi-même et protéger les autres. La campagne de vaccination pour l'année 2016 a débuté le 6 octobre. Chaque année, le vaccin est de plus en plus adapté aux virus de la grippe.

Il est donc conseillé de se faire vacciner au début de l'automne avant l'arrivée des virus grippaux. 15 jours sont à compter entre la vaccination et la protection contre la grippe afin que le système immunitaire réagisse.

Le Haut Conseil de la Santé Publique offre gratuitement le vaccin aux personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité ainsi qu'à l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois.

Si vous êtes concernés, la caisse d'assurance maladie ou votre mutuelle vous envoie alors une invitation et un bon de prise en charge afin que le vaccin soit gratuit.

Retrouvez plus d'informations sur la campagne de vaccination de MGEN [ici](#) ainsi que sur le site de prévention [Mmmieux](#) de MGEN.

N'hésitez pas, renseignez-vous.



Le mouvement "Moi(s) sans tabac"

En ce mois de novembre, le dispositif Tabac Info Service, piloté par Santé Publique France, a mis en place une action pour motiver les fumeurs à arrêter de fumer en un mois : le mouvement "Moi(s) sans tabac".

Selon Tabac Info Service, la probabilité d'arrêter de fumer augmente lorsque l'on a passé le premier mois, c'est pourquoi ce challenge se fait sur un mois.

"Moi(s) sans tabac" propose à tous les volontaires un kit comprenant : un livret "je me prépare", un agenda, une carte "le stress ne passera pas par moi", un sticker, une roue "je calcule mes économies" et un badge.

En plus de ce kit, il y a une communauté sur Facebook "[Tabac info service](#)" ainsi qu'un site avec des témoignages. Une application mobile gratuite, appelée "Tabac Info Service" est aussi destinée à ce mouvement. Elle donne accès à un programme d'e-coaching personnalisé, des conseils de tabacologues, un suivi sur l'arrêt au quotidien, etc.

Déjà plus de **168 570** participants au mouvement Moi(s) sans tabac.

Retrouvez plus d'informations [ici](#).

Les Actions à venir :

- Conférence 'Nutrition' - (91) : 22 Novembre
- Séminaire 'Réussir sa retraite' - (75) : 23 Novembre

- Conférence '**Bien-être - Anti-stress**' - (66): 24 Novembre
- Action '**Tabac**' - (75) : 25 novembre
- Journée '**Bien-être**' - (13) : 5 Décembre
- Conférence '**Addictions**' - (87): 6 Décembre
- Conférence '**Sommeil**' - (02): 8 Décembre
- Action '**Tabac**' - (75) : 9 Décembre

Et bien d'autres actions ...

L'IRPS et MGEN participent au mouvement Moi(s) sans tabac en organisant des actions pour leurs adhérents. Trouvez plus d'informations sur le site de prévention [Mmmieux](#) de MGEN.

Si le thème tabac vous intéresse, l'IRPS propose des [ateliers](#) et des [conférences](#) à ce sujet.

Penser la Prévention, Agir pour la Santé

Retrouvez toutes les informations sur www.institut-prevention.fr

Pour toute demande, adressez-vous à :

Institut de Recherche en Prévention Santé

3 square Max-Hymans, 75748 Paris cedex 15

Tél : 01 40 47 30 38 ou 01 40 47 30 39

Mail : fgrari@mgen.fr ou jaribot@mgen.fr

Mentions légales : Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée).

Vous recevez la Lettre de l'IRPS, car vous avez manifesté un intérêt pour les activités de l'Institut de Recherche en Prévention Santé.

Pour ne plus recevoir d'email de notre part, [cliquez ici](#)